

Mise à disposition d'une solution pour la garde d'enfant.

OBJECTIF

Apporter, y compris du jour pour le lendemain, une solution de garde d'enfant, pour permettre le démarrage ou la poursuite d'une mission d'intérim ou d'une mission-formation.

CONTENU DE LA PRESTATION

Mise en place d'une solution de garde d'enfant(s) à domicile financée à 95 % par le Fastt (quote-part bénéficiaire = 1€ / heure).

Jusqu'à 50 heures par année civile (80 heures si mission en horaires décalés – week-end & jours fériés)

- Partenariat avec des structures locales agréées, via une plateforme nationale ;
- Personnel qualifié et professionnel ;
- Possibilité d'intervention sur les horaires décalés.

Sur certains territoires (cf fiche territoriale) : **accès à des places en crèche d'entreprise** avec procédure accélérée et simplifiée, y compris pour des périodes courtes et à temps partiel (tarif CAF).

Jusqu'à 190 heures de garde en crèche.

CONDITIONS

Dès la 1^{ère} heure de mission ou de mission formation

Être en mission pendant la prestation

RÉFÉRENT
MISSION JEUNES :

FASTT 0800 28 08 28 choix 4 (numéro gratuit depuis un fixe, de 8 h 30 à 19 h 30)

Ou déposer une demande via internet :

<https://www.fastt.org/ifastt/page/internet/eligibilite.seam?prestationId=1261122>